Nations Unies S/2005/273

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 avril 2005
Français
Original: anglais

Vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1562 (2004) du 17 septembre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) jusqu'au 30 juin 2005. Dans mon vingt-quatrième rapport sur la MINUSIL, en date du 10 décembre 2004 (S/2004/965), j'ai fait part de mon intention de soumettre au Conseil de sécurité, en avril 2005, un rapport sur l'application des critères qu'il avait définis dans sa résolution 1537 (2004) en ce qui concerne la présence résiduelle de la MINUSIL et sur une nouvelle évaluation de la sécurité dans le pays et des recommandations possibles à ce sujet. Une mission interdépartementale d'évaluation, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, s'est rendue en Sierra Leone, où elle a séjourné du 20 au 28 mars, afin d'évaluer les critères et de rassembler les informations nécessaires pour établir les recommandations en question. Ses conclusions et mes recommandations concernant l'avenir de la MINUSIL et le maintien de la présence des Nations Unies en Sierra Leone après le retrait de la MINUSIL figurent aux chapitres II, IX, X et XI du présent rapport. Celui-ci fait également le point sur l'évolution du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone depuis mon dernier rapport.

II. Mission d'évaluation

2. La mission d'évaluation comprenait des représentants du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département des affaires économiques et sociales, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la MINUSIL. L'équipe d'évaluation a fait le point des progrès accomplis dans l'application des critères définis par le Conseil de sécurité, à savoir : a) le renforcement de la capacité des forces armées de la République de Sierra Leone et de la police sierra-léonaise, qui doit leur permettre d'assurer la sécurité et la stabilité dans le pays; b) la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays; c) le renforcement du déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans ce pays.

3. La mission a également évalué la sécurité en Sierra Leone et d'autres aspects importants du processus global de consolidation de la paix et de relèvement national. L'équipe a rencontré divers représentants des parties prenantes sierra-

05-31963 (F) 040505 040505

léonaises et internationales au processus de paix et s'est rendue dans différentes régions du pays. Le Président Ahmad Tejan Kabbah et le Vice-Président Solomon Berewa ont chacun reçu la mission et exposé leurs vues sur la situation générale dans le pays et dans la sous-région, ainsi que celles du Gouvernement sur le retrait de la MINUSIL et le maintien éventuel d'une présence des Nations Unies après ce retrait. Les conclusions de la mission sont décrites aux sous-chapitres A et B ci-dessous.

A. Situation de la présence résiduelle de la MINUSIL

4. À la fin de février, la MINUSIL avait achevé la transition vers une présence résiduelle en Sierra Leone avec des effectifs de 3 250 soldats, 141 observateurs militaires et 80 membres de la police civile (en ce qui concerne les effectifs actuels de la force, voir l'annexe du présent rapport). Pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par la résolution 1562 (2004), la force, qui compte maintenant trois bataillons d'infanterie et des unités d'appui, est déployée comme suit : un bataillon nigérian à Freetown, un bataillon pakistanais à Kenema et un bataillon ghanéen à Bo, les unités d'appui étant basées à Freetown.

B. Progrès accomplis dans l'application des critères

5. Le Gouvernement sierra-léonais, avec l'appui de la MINUSIL et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, a fait des progrès importants dans l'application des critères. Depuis mon dernier rapport, la situation est demeurée calme et stable. Après le transfert au Gouvernement de la responsabilité première de la sécurité, en septembre 2004, on n'a relevé aucun incident nécessitant l'appui de la MINUSIL aux forces de sécurité sierra-léonaises. La MINUSIL joue un rôle d'appui, depuis qu'elle a commencé à aider les forces de sécurité à mener des patrouilles aux frontières, à assurer le transport et à réaliser des projets portant sur l'amélioration des conditions de vie dans les casernes, l'installation d'infrastructures et la formation des membres des forces armées, notamment dans les domaines de la conduite des véhicules, de la logistique, de l'entretien des véhicules, de l'informatique et des transmissions.

6. Toutefois, des lacunes importantes subsistent dans plusieurs domaines, notamment celui de la sécurité. Il reste beaucoup à faire également pour consolider l'administration publique dans l'ensemble du pays et pleinement rétablir le contrôle du Gouvernement sur les activités d'extraction de diamants, comme indiqué aux paragraphes 7 à 25 ci-dessous.

1. Renforcement de la capacité du secteur de la sécurité en Sierra Leone

7. Lors des entretiens qu'ils ont eus avec l'équipe d'évaluation, le Président Kabbah, le Vice-Président Berewa et tous les ministres et chefs des services de sécurité concernés ont déclaré que le Gouvernement était déterminé à continuer de renforcer la capacité du secteur de la sécurité afin de préserver efficacement la sécurité extérieure et intérieure du pays.

8. Les forces armées, avec l'appui de l'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction que dirige le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont continué de renforcer leur capacité opérationnelle. Le

Gouvernement, appuyé par l'Équipe, a poursuivi un programme d'intervention destiné à renforcer la capacité des forces armées d'assurer la sécurité extérieure et d'appuyer les forces de police chargées du maintien de l'ordre. Ce programme, lancé en juillet 2003, porte sur le déploiement de trois brigades des forces armées dans les provinces et les zones frontalières et la poursuite de la restructuration des forces armées en vue de ramener leurs effectifs de 13 000 hommes actuellement aux 10 500 hommes envisagés d'ici à 2007. La création dans tout le pays de comités de la sécurité et du renseignement, connus sous le nom de comités de sécurité de province et de district, qui offrent un cadre de coopération entre les forces de police, les forces armées et les autorités locales pour les questions de sécurité au niveau des districts et des provinces, et la construction de casernes pour les soldats dans les provinces et les zones frontalières, dans le cadre d'un programme intitulé Opération Pebu, constituent également un aspect essentiel de cet effort. L'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction devrait continuer d'intervenir en Sierra Leone au moins jusqu'à 2010.

9. Le Président Kabbah et le Vice-Président Berewa, ainsi que des officiers supérieurs du Ministère de la défense et des représentants des forces armées, de l'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction et de la MINUSIL ont informé la mission d'évaluation que le programme visant à préparer les forces armées à assumer la responsabilité de la sécurité extérieure du pays avait pris du retard. En outre, l'efficacité opérationnelle des forces armées est gravement compromise par des insuffisances logistiques, notamment en ce qui concerne le matériel de communication et l'hébergement des troupes. L'Opération Pebu a ralenti son rythme et porte maintenant en priorité sur la construction de casernes dans deux sites, à Pujehun et Kailahun. La construction de ces deux casernes, conçues pour héberger 600 soldats chacune, sera achevée en juin 2006. Cinq autres sites devront accueillir d'autres casernes d'ici à 2010. La mission d'évaluation a été informée de l'arrivée, dans le courant de l'année, de matériels de communication fournis par le Royaume-Uni, ce qui devrait permettre de couvrir une partie des besoins.

10. Je note avec satisfaction qu'à la suite de la lettre que j'ai adressée aux donateurs potentiels le 25 août 2004 pour leur demander d'aider le Gouvernement sierra-léonais à acquérir le matériel dont les forces armées ont un besoin urgent, plusieurs dons ont été effectués, certaines promesses de dons devant encore être honorées. Ainsi, le Gouvernement suisse a fait don de 260 camions, et le Gouvernement néerlandais a annoncé son intention d'accorder 2 millions d'euros pour l'achat de véhicules. Ces marques de générosité contribueront sans nul doute à renforcer le parc de véhicules des forces armées, qui est actuellement en grande partie inopérant. La construction de 400 chambres particulières dotées d'installations communes dans un camp d'entraînement près de Freetown devrait commencer sous peu avec l'aide du Gouvernement indien. En outre, l'équipe d'évaluation a été informée que les États-Unis comptaient faire don de trois patrouilleurs et que la Chine se proposait d'en offrir un. Compte tenu des lacunes importantes qui subsistent, j'ai adressé, le 24 mars 2005, une nouvelle lettre aux donateurs potentiels pour leur demander d'envisager une fois de plus d'apporter leur concours aux forces armées, concrètement dans le domaine du matériel de communication et du logement.

11. Les forces armées et la police ont continué de mener des patrouilles communes, désormais sans l'appui opérationnel de la MINUSIL. Un exercice national de sécurité portant sur le commandement et le contrôle aux niveaux

stratégique et opérationnel a été effectué avec succès en novembre 2004, avec la participation du Président Kabbah et du Conseil national de sécurité, ainsi que des responsables des forces armées et de la police. Un autre exercice, axé sur des aspects précis du commandement opérationnel, dont la mise en place d'un centre opérationnel conjoint des forces armées et de la police, devrait avoir lieu début mai.

12. Avec l'appui du PNUD, de la composante police civile de la Mission, et de l'équipe chargée de la formation au sein du Commonwealth Community Safety and Security Project, la police sierra-léonaise a accompli des progrès notables dans ses activités de maintien de la sécurité intérieure. Les forces de police comptent aujourd'hui 8 200 hommes et devraient passer à 8 600 hommes d'ici à mai.

13. La construction de salles de classes et de dortoirs à l'école de formation de la police de Hastings, près de Freetown, financée par le Département du développement international du Royaume-Uni et le PNUD, est terminée, ce qui permet d'accueillir 600 stagiaires par promotion au lieu de 400 auparavant. Le Gouvernement n'a cependant pas accordé les ressources nécessaires pour assurer la formation des recrues supplémentaires. En conséquence, il est peu probable que les effectifs de police soient portés à 9 500 d'ici à la fin de 2005. En outre, le manque de structures d'hébergement dans les provinces compromet gravement la poursuite du déploiement des forces de police sur l'ensemble du territoire.

14. La MINUSIL continue de coordonner la création et le renforcement des capacités de la police au moyen de programmes de formation spécialisée en cours d'emploi et de manuels de formation. Le programme de formation en cours d'emploi a été renforcé par la construction et la rénovation de centres de formation régionaux à Bo, Kenema et Makeni, avec un financement du PNUD. Depuis septembre 2003, 729 policiers ont suivi une formation destinée aux cadres moyens. En outre, 109 policiers, qui dispenseront la formation sur le terrain après le retrait de la MINUSIL, et 150 instructeurs ont été formés. Des policiers sont également formés pour être versés dans le Service des minéraux précieux. Des policiers bénéficient d'une formation en cours d'emploi dans plusieurs domaines clefs du maintien de l'ordre.

15. Malgré les insuffisances logistiques précitées, la police sierra-léonaise améliore progressivement sa capacité de planifier et de réaliser des opérations de sécurité. Elle a ainsi réussi à contenir les manifestations d'étudiants, émaillées de violences, qui ont eu lieu à Freetown du 25 février au 2 mars, ainsi qu'une grève déclenchée par le Sierra Leone Labour Congress, et ce, dans les deux cas, sans l'aide de la MINUSIL ou le soutien des forces armées, même si la Mission a fourni du carburant aux forces de police. Ces incidents ont cependant révélé certaines insuffisances notables dans la structure de commandement et de contrôle de la police et dans les liaisons avec le Bureau de la sécurité nationale. Le Gouvernement s'emploie à remédier à ces lacunes.

16. Le Bureau de la sécurité nationale continue de renforcer son efficacité et sa capacité en matière de recueil du renseignement. Il se réunit régulièrement avec le Conseil national de sécurité et son groupe de coordination pour examiner des questions liées à la sécurité. L'efficacité de ces structures centrales de sécurité est cependant entravée par l'insuffisance des ressources dont elles disposent. Le déploiement de coordonnateurs de la sécurité régionale a permis d'améliorer le fonctionnement des comités de sécurité au niveau des districts et des provinces. L'efficacité de ces comités souffre cependant d'une insuffisance des moyens de

communication et de transport entre les districts, les capitales provinciales et Freetown. De plus, certains interlocuteurs internationaux ont indiqué à la mission d'évaluation que le renforcement de la capacité du secteur de la sécurité se heurtait à l'absence d'une gestion stratégique financière de la part du Gouvernement.

17. Le renforcement de la capacité du secteur de la sécurité en Sierra Leone doit, par ailleurs, être évalué en tenant compte d'une situation précaire en matière de sécurité dans l'ensemble de la sous-région du bassin du fleuve Mano, qui comprend la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Si les tensions liées aux élections d'octobre au Libéria augmentent, elles risquent de s'étendre à la Sierra Leone. En outre, les difficultés que rencontre le processus de paix en Côte d'Ivoire, le risque d'instabilité en Guinée, ainsi que l'absence de règlement du différend territorial entre la Guinée et la Sierre Leone au sujet du village frontalier de Yenga dans la partie orientale du pays pourraient constituer une menace pour la sécurité en Sierra Leone. Toutefois, de l'avis général, il n'existe actuellement aucune menace extérieure grave pour la sécurité de la Sierra Leone.

18. Lors des réunions tenues avec la mission d'évaluation, le Président Kabbah, le Vice-Président Berewa et les responsables de la sécurité concernés ont déclaré que le retrait de la MINUSIL à l'expiration de son mandat actuel, fin juin, serait prématuré. Ils ont estimé que d'ici à la fin de 2005, le secteur de la sécurité devrait pouvoir vraiment prendre en charge la sécurité du pays, à condition de bénéficier en temps utile d'une assistance qui lui fait cruellement défaut. Ni le Président ni le Vice-Président n'ont demandé de proroger le mandat de la MINUSIL jusqu'en 2006.

2. Consolidation de l'autorité de l'État

19. Le Gouvernement sierra-léonais a continué de consolider son autorité sur toute l'étendue du territoire. Le processus de décentralisation, qui est le cadre de la dévolution des pouvoirs et des responsabilités des autorités centrales aux autorités provinciales, a continué d'aller de l'avant. Avec l'appui de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies et de la MINUSIL, le Ministère de l'administration locale et du développement des collectivités a exécuté des programmes de formation et de renforcement des capacités à l'intention des membres des conseils locaux élus en mai 2004. Ces conseils sont entrés en fonctions, mais leur capacité de fournir des services est fortement entravée par le manque de personnel qualifié, de ressources, de logistique et d'infrastructures.

20. L'appareil judiciaire se renforce progressivement mais lentement. Récemment, la nomination de plus de 200 présidents de tribunaux coutumiers a permis d'améliorer l'administration de la justice dans les tribunaux coutumiers au niveau des chefferies traditionnelles. Il existe au moins un tribunal qui siège dans chacun des 12 districts administratifs, mais on ne compte actuellement que cinq magistrats résidents. À titre temporaire, des juges de paix ont été nommés et affectés dans chacun des districts. Le PNUD s'emploie, en collaboration avec le Gouvernement, à mettre en place un programme visant à améliorer le niveau de rémunération des magistrats et, ainsi, accélérer le recrutement. Des fonctionnaires des principaux ministères sont actifs dans les 12 districts et la présence accrue des forces de police dans les provinces a amélioré considérablement la capacité du Gouvernement en matière de maintien de l'ordre.

21. La faiblesse de l'appareil judiciaire et de l'administration de la justice demeure très préoccupante. Des tribunaux et des prisons ont été construits ou rénovés partout

dans le pays, mais les progrès ont été lents à venir du fait de retards excessifs dans les jugements, de l'engorgement du rôle et du manque d'auxiliaires de justice. Ces problèmes sont aggravés par l'absence d'avis codifiés de la Cour suprême et de droit écrit. Le Ministère britannique du développement international a affecté un montant de 25 millions de livres à un programme de réforme du secteur de la justice, mais on a très peu avancé dans la définition d'une méthode globale de règlement de ces problèmes, notamment en ce qui concerne l'assistance juridique et les mécanismes tant traditionnels que nouveaux de règlement des différends.

22. De grands progrès ont été accomplis par le Gouvernement pour renforcer son contrôle sur l'extraction du diamant. C'est ainsi que 2 300 licences d'extraction du diamant ont été attribuées en 2004 contre 800 en 2001. La valeur des exportations officielles de diamants est passée de 10 millions de dollars en 2000 à 127 millions de dollars en 2004, grâce notamment aux mesures prises par le Gouvernement pour empêcher l'extraction illicite, y compris par la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley. Une mission d'examen du Processus de Kimberley, qui a séjourné en Sierra Leone du 20 au 27 février, a noté les progrès notables accomplis dans la mise en œuvre du Système dans ce pays. La mission s'est cependant dite préoccupée par la persistance des difficultés en ce qui concerne les capacités de contrôle et d'application de la loi, ainsi que la réglementation du secteur du diamant.

23. Le Gouvernement s'attache à prendre d'autres mesures pour appliquer la politique de base concernant les minéraux, adoptée en décembre 2004, qui vise à créer un cadre juridique, budgétaire et institutionnel propice à la mise en valeur des richesses minérales du pays et à empêcher l'utilisation des ressources naturelles pour financer des conflits et des activités illégales. D'autres mesures encore ont été prises pour appliquer la loi de 1994 sur les mines et les minerais, notamment l'imposition de peines plus lourdes en cas de possession illicite et de contrebande de diamants.

24. Avec l'appui du Ministère britannique du développement international, de la Banque mondiale, du PNUD et de la MINUSIL, un cadastre national est actuellement mis en place, ce qui devrait faciliter le règlement des différends concernant les droits d'extraction minière et les limites des unités administratives territoriales et des sites miniers, et contribuer à créer un environnement propice aux investissements privés dans le secteur de l'extraction du diamant. En outre, le Comité directeur de haut niveau sur le diamant continue à coordonner les efforts visant à améliorer la gestion et le développement du secteur. Le Fonds communautaire de développement de la zone diamantifère, qui accorde une partie des ressources collectées au titre de la taxe de 3 % frappant les exportations de diamant aux chefferies dans le territoire desquelles l'extraction a lieu, appuie, lui aussi, le développement dans ces régions.

25. Malgré les progrès accomplis, le secteur du diamant fait encore face à de graves difficultés. Selon des enquêtes réalisées par la MINUSIL sur les sites d'extraction, plus de la moitié des activités d'extraction de diamant continuent d'avoir lieu sans licence et la contrebande de diamants continuerait de sévir sur une grande échelle. Le Gouvernement a déployé des contrôleurs dans les principales zones diamantifères du pays, mais l'action de ceux-ci se heurte au manque de moyens de transport et à des contraintes logistiques. La corruption, elle aussi, ferait problème. Le Gouvernement est donc appelé à faire davantage d'efforts. Il faut

cependant noter que la mise en place d'un contrôle efficace de l'extraction du diamant est une œuvre de longue haleine qui requiert une participation étroite des collectivités locales et un appui international durable.

3. Consolidation du déploiement de la MINUL

26. Fin avril, l'effectif militaire de la MINUL était de 14 851 militaires, dont 192 observateurs militaires. Les troupes sont déployés sur toute l'étendue du territoire libérien, avec des bases sectorielles à Monrovia, Gbarnga, Tubmanburg et Zwedru. Elles continuent d'assurer la sécurité aux points de passage frontaliers et d'organiser aux frontières des patrouilles aériennes, mobiles et terrestres. Elles établissent également des cordons de police et mènent des opérations de recherche, de collecte et de destruction d'armes. En outre, quelque 1 100 membres de la police civile des Nations Unies sont déployés actuellement dans différents sites du pays, notamment quatre unités de police constituées stationnées à Monrovia, Buchanan et Gbarnga.

27. Du côté libérien de la frontière avec la Sierra Leone, la sécurité est assurée par le contingent pakistanais stationné à Tubmanburg. Un bataillon d'infanterie pakistanais est déployé dans le comté de Lofa et un bataillon d'infanterie namibien dans le comté de Grand Cape Mount. Les unités de la MINUL et de la MINUSIL tiennent régulièrement des réunions de liaison, auxquelles assistent des représentants des autorités sierra-léonaises et libériennes, aux deux principaux points de passage des frontières que sont le pont de Gendema dans le sud et Buedu dans le nord et exécutent d'autres activités de liaison. De plus, la MINUSIL et la MINUL coordonnent des patrouilles aériennes de routine. Les autorités sierra-léonaises ont indiqué à la mission d'évaluation que le déploiement de la MINUL dans les zones jouxtant la Sierra Leone avait permis de réduire considérablement les passages illégaux des frontières et amélioré la sécurité aux frontières. Selon les représentants sierra-léonais du secteur de la sécurité, cela permettait de réduire les sites de déploiement des RSLAF dans les zones de la province orientale jouxtant le Libéria.

III. Aspects régionaux

28. Un sommet de l'Union du fleuve Mano s'est tenu dans la ville frontière sierra-léonaise de Koindu, le 20 février. Les dirigeants guinéens, libériens et sierra-léonais présents se sont engagés à unir leurs efforts pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et renforcer la coopération économique et commerciale.

29. Fait dont on ne peut que se réjouir, le 24 mars, les Gouvernements sierra-léonais et libérien ont signé un mémorandum d'accord concernant le rapatriement des ex-combattants des deux pays. En avril, 387 ex-combattants libériens ont été rapatriés vers le Libéria, ce qui a permis d'achever l'opération.

30. Entre-temps, la mission d'évaluation s'est entendu redire à plusieurs reprises qu'il importait que les Gouvernements sierra-léonais et guinéen prennent sans retard des mesures concrètes pour régler la question territoriale de la zone du village frontalier de Yenga. Lors d'un incident survenu dans la zone en question le 26 mars, un groupe d'observateurs militaires de la MINUSIL a été détenu pendant six heures par les forces armées guinéennes à proximité de Yenga. Le 2 septembre 2004, à une réunion à Conakry, les Présidents des deux pays ont publié une déclaration dans

laquelle ils affirmaient que le village de Yenga appartenait à la Sierra Leone. Toutefois, il reste à prendre des mesures concrètes pour s'assurer du respect de cet accord, notamment le retrait des troupes guinéennes du territoire sierra-léonais et la démarcation ultérieure de la frontière. De plus, selon plusieurs interlocuteurs de la mission d'évaluation, des éléments armés guinéens se livreraient à des travaux agricoles dans la zone en question.

Coopération intermissions

31. La MINUSIL, la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer la coopération intermissions. Le 11 mars, les chefs des trois missions de maintien de la paix et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest se sont réunis à Freetown pour examiner la situation à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, les opérations conjointes menées par la MINUL et l'ONUCI, ainsi que les conclusions de la réunion des commandants de forces tenue à Dakar le 23 février.

32. En outre, des représentants des équipes de pays des Nations Unies des pays de l'Union du fleuve Mano et de la Côte d'Ivoire ont tenu leur première réunion consultative à Freetown, les 15 et 16 février, en vue de s'entendre sur les moyens de faire face aux principales difficultés qu'ils rencontrent dans la sous-région. Ils se sont entendus sur un programme de coopération entre les équipes de pays intéressés visant à régler la question du trafic des armes légères, du trafic d'êtres humains et autres questions.

IV. Situation humanitaire

33. L'opération destinée à appuyer le rapatriement des réfugiés sierra-léonais qui avait été lancée en 2001 s'est achevée en décembre 2004. Fait à signaler, 271 991 réfugiés sierra-léonais ont regagné le pays, dont 190 515 venus de Guinée, 79 915 du Libéria et 1 561 d'autres pays de la région. Sur ce nombre, 179 497 réfugiés sierra-léonais ont regagné le pays avec l'aide du HCR et 92 494 par leurs propres moyens. On évalue à 13 500 le nombre des personnes qui sont restées dans les pays d'asile, dont 1 825 en Guinée et 2 368 au Libéria, après que l'opération eut pris fin. Quelque 500 enfants non accompagnés, séparés de leur famille, sont restés en Guinée. En 2005, l'UNICEF, le CICR et le HCR, ainsi que les deux gouvernements intéressés, continueront de rechercher leurs familles et veilleront à organiser le placement familial pour permettre à ces enfants d'être rapatriés. Je félicite toutes les organisations humanitaires grâce auxquelles il a été possible d'organiser le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

34. Le HCR va mettre un terme à son programme d'activités de réinstallation en Sierra Leone en décembre 2005. De 2001 à 2004, dans le cadre d'un programme conjoint du HCR, du PNUD et de la Banque mondiale, 1 485 petits projets d'appui à la réinstallation ou de renforcement des moyens d'action des collectivités ont été menés à bien à Kailahun, Kono, Kambia et Pujehun. À l'heure actuelle, environ 50 000 réfugiés libériens vivent dans huit camps situés dans la partie orientale de la Sierra Leone. En 2005, le HCR va s'employer à faciliter le rapatriement d'environ 14 000 réfugiés libériens qui devraient regagner leur pays.

35. Depuis la mi-décembre 2004, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué quelque 871 tonnes de denrées alimentaires à 288 993 bénéficiaires. La Sierra Leone dispose d'abondantes ressources agricoles, mais 10 années de guerre civile ont mis à mal la sécurité alimentaire du pays. La production de paddy, qui est la principale culture de base, a augmenté de 20 % ces deux dernières années, mais elle n'atteint que 50 % du niveau d'avant guerre. Le prix élevé des denrées alimentaires, le taux élevé de chômage et le niveau généralement faible des revenus réduisent l'accès à la nourriture, en particulier dans les secteurs les plus vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants. Les insuffisances du réseau routier continuent d'empêcher l'agriculture et le commerce de se développer. Des interventions humanitaires coordonnées et soutenues, comme les programmes « des vivres contre du travail » ou « des vivres contre les travaux agricoles », continueront d'être nécessaires pour soutenir la remise en état des routes, des ponts et autres infrastructures essentielles pour améliorer la sécurité alimentaire. Les équipes d'appui transitoire du PNUD collaborent avec le Gouvernement en vue d'identifier les besoins et les priorités et de garantir que les activités de secours s'inscrivent dans le cadre des programmes à long terme des acteurs du développement.

36. La scolarisation dans l'enseignement primaire est passée de 659 503 élèves en 2001/02 à 1 092 721 en 2003/04. Plus de 50 % des écoles primaires sont aujourd'hui en état de fonctionner, fût-ce dans des conditions extrêmement précaires. Il faut donc de toute urgence rénover les bâtiments scolaires. L'UNICEF intervient pour fournir des locaux à titre temporaire, des matériels pédagogiques et une formation des enseignants en cours d'emploi. Par ailleurs, le programme complémentaire accéléré à l'intention des écoles primaires, qui permet à des enfants des écoles primaires de suivre un programme abrégé, fonctionne dans plusieurs districts. L'UNICEF collabore avec le Ministère de l'éducation et les ONG au développement d'un réseau d'écoles communautaires pour les quelque 375 000 enfants non scolarisés dans l'état actuel, sans compter l'appui que le Fonds apporte à d'autres initiatives dans le domaine de l'enseignement primaire.

37. D'importants besoins ne sont toujours pas couverts dans le secteur de la santé. Le programme de santé de l'UNICEF continue d'appuyer les efforts du Gouvernement en aidant à revitaliser les services de soins de santé primaires et en encourageant le renforcement des capacités des établissements de soins de santé dans les districts. Des activités de routine et de vaccination supplémentaire sont également mises en œuvre. La Mission continue de jouer un rôle dans la création de capacités locales à l'effet de diagnostiquer la fièvre de Lhassa en Sierra Leone. En particulier, la MINUSIL coopère étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au renforcement de la capacité de diagnostic dans la sous-région, grâce à la création d'un laboratoire médical rattaché à l'hôpital général de Kenema, ainsi qu'à son important pavillon de la fièvre de Lhassa. Le laboratoire en question devrait faire partie du réseau OMS de l'Union du fleuve Mano sur la fièvre de Lhassa, qui devrait accueillir ultérieurement des laboratoires en Sierra Leone, en Guinée et au Libéria. La MINUSIL espère faire une contribution importante dans le courant de l'année à l'achèvement du laboratoire de Kenema.

V. Redressement économique

38. Le produit intérieur brut de la Sierra Leone a crû de 7,2 % en 2004 contre 6,5 % en 2003. Cette croissance économique continue a été encouragée par les importations financées par les donateurs, des projets de reconstruction et de rénovation menés à l'échelle du pays, le redressement de l'agriculture et l'augmentation des investissements. Toutefois, en 2004, l'inflation a augmenté considérablement du fait du prix élevé du pétrole et du riz, du retard dans le versement de l'aide, et d'ajustements insuffisants des finances publiques.

39. On a noté un progrès significatif dans le domaine des finances publiques et de la collecte des impôts durant le premier semestre de 2004. Toutefois, le Gouvernement continue de compter sur un niveau élevé d'appui financier extérieur, 50 % du budget national étant financé par les donateurs. Le 31 mars, le Président Kabbah a lancé officiellement le programme de remise en état de la Sierra Rutile Limited Company dans le district de Moyamba. La société devrait être pleinement opérationnelle à la fin de 2005, ce qui procurerait au pays des recettes de change plus importantes et créerait quelque 900 emplois. Pour attirer des investissements et encourager le développement du secteur privé, il faut continuer de favoriser les investissements destinés à l'infrastructure d'appui, comme l'énergie électrique, les routes et les transports, ainsi que les techniques de l'information et des communications. Il est probable qu'une importance croissante s'attachera à une croissance économique soutenue, l'aide destinée à couvrir les besoins d'après le conflit devant être éliminée progressivement. Les investissements étrangers jouent un rôle extrêmement important et l'aide d'urgence d'après le conflit devra être relayée par une assistance accrue des donateurs à long terme. En outre, pour assurer la stabilité des prix, il faudra continuer de réduire la nécessité pour le pays de financer les déficits des finances publiques en réduisant les dépenses de fonctionnement et en menant une politique budgétaire et monétaire judicieuse.

40. La croissance économique soutenue que le pays a connue durant la période de redressement qui a suivi immédiatement le conflit est contrebalancée par la situation d'extrême pauvreté. Selon une enquête intégrée sur les ménages réalisée par le Bureau sierra-léonais de statistique en 2003 et 2004, 70 % de la population continue de vivre avec moins d'un dollar par jour.

VI. Les droits de l'homme

41. On continue d'aller de l'avant dans la voie de la création d'une capacité nationale en matière de protection et de suivi des droits de l'homme, ainsi que d'établissement de rapports sur cette question. Dans neuf des 12 districts du pays, des comités de défense des droits de l'homme, qui font appel aux organisations locales de défense des droits de l'homme et de promotion de la démocratie, ont été créés. La MINUSIL a continué à former les responsables de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme et de promotion de la démocratie, ainsi que le personnel de certaines organisations internationales non gouvernementales, lequel forme à son tour des observateurs et des militants des droits de l'homme dans tout le pays.

42. Nombre de questions clefs relatives aux droits de l'homme qui ont été à l'origine du conflit en Sierra Leone ou qui en sont résultées continuent de se poser. On ne relève plus de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, mais il reste à implanter solidement une culture du respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. La formation aux droits de l'homme et autres aspects de la démocratie et de la primauté du droit qui a été dispensé aux autorités de police a entraîné une réduction des cas d'abus et d'impunité, mais on continue d'observer des violations des droits de l'homme fondamentaux, notamment dans les provinces. À cet effet, la MINUSIL va poursuivre l'exécution des programmes en cours dans le domaine de la formation des responsables de l'application des lois.

VII. La justice pendant la phase de transition

43. La Commission Vérité et réconciliation s'est acquittée de son mandat et a présenté son rapport final au Président Kabbah en octobre 2004. Le Comité ministériel chargé d'élaborer un livre blanc en réponse audit rapport a mené à bien ses travaux avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR). Cependant, le livre blanc n'a pas été publié et le Gouvernement doit encore créer un comité du suivi chargé de contrôler l'application des recommandations de la Commission. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a fourni des fonds pour la diffusion du rapport et la sensibilisation de la population aux conclusions et recommandations de la Commission.

44. Les procès se poursuivent devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. L'ancien Président du Conseil révolutionnaire des forces armées, Johnny Paul Koroma, est toujours en fuite, mais le Tribunal spécial a pris des mesures en ce qui concerne l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor. En 2003, le Greffier a adressé deux requêtes au Gouvernement nigérian en vue de la conclusion d'un accord entre le Tribunal spécial et le Gouvernement nigérian sur les modalités d'arrestation et de transfèrement de personnes recherchées par le Tribunal spécial. On notera à cet égard que le Parlement européen a adopté à l'unanimité, le 24 février, une résolution demandant à l'Union européenne et aux États membres de s'employer sans retard à faire traduire Charles Taylor devant le Tribunal spécial.

45. Après la visite du Comité de gestion du Tribunal spécial, qui s'était rendu à Freetown du 7 au 11 mars, le Greffier a tenu des consultations avec la MINUSIL, et le Greffier adjoint s'est entretenu avec les membres de la mission d'évaluation en vue de mettre au point des dispositions en matière de sécurité pour le Tribunal spécial après le départ de la MINUSIL. Sur la base des discussions qui ont été menées avec des responsables du Tribunal spécial, les options ci-après ont été examinées : mise à disposition a) d'une compagnie militaire des Nations Unies ou d'une unité de police des Nations Unies consistant en une unité autonome ou en un contingent fourni par la MINUSIL, b) d'un contingent fourni par la CEDEAO, c) d'un service de sécurité fourni par une société de sécurité privée internationale.

46. Le Tribunal spécial a indiqué à la mission d'évaluation que sa préférence allait à la mise à disposition d'une unité de police ou de gendarmerie des Nations Unies, eu égard à la nature des tâches, et que le contingent de police des Nations Unies trouverait un interlocuteur naturel dans la force de police sierra-léonaise chargée de la sécurité du Tribunal. On observera que le Tribunal spécial est en mesure de gérer

et d'administrer de façon autonome l'unité de protection, mais qu'il ne dispose pas à l'heure actuelle des fonds nécessaires pour subvenir aux besoins d'une telle unité. Le Département des opérations de maintien de la paix est en contact étroit avec le Bureau des affaires juridiques et consulte celui-ci sur tous les aspects de cette question importante. Je ferais sous peu des recommandations au Conseil relativement à cette question.

VIII. Garantir une transition sans heurt entre le maintien de la paix et le renforcement des capacités

47. Malgré les progrès réalisés dans la consolidation de la paix en Sierra Leone, la situation générale reste fragile. La relative stabilité que connaît ce pays doit être renforcée par des mesures concrètes visant à résoudre les causes profondes du conflit, et à créer une véritable culture des droits de l'homme grâce à des dispositifs de suivi de ces droits, par la publication de rapports périodiques sur leur évolution, et en renforçant les institutions nationales compétentes dans ce domaine. La pauvreté, l'analphabétisme, la discrimination contre les femmes, la corruption, l'irresponsabilité généralisée et le chômage des jeunes continuent de susciter de graves inquiétudes. La bonne gouvernance indispensable à l'état de droit et le dialogue politique devront être encouragés si l'on veut consolider le processus démocratique et pérenniser la paix.

Poursuite des réformes politiques et électorales

48. Grâce à une aide internationale importante, la Commission nationale des élections a remporté un premier succès en organisant les élections locales de 2004. Peu de progrès ont cependant été réalisés depuis sur la question de la réforme électorale. Le Gouvernement n'a pas encore réussi à nommer un successeur idoine au Président de la Commission depuis la démission de ce dernier il y a sept mois. De même, un accord n'a pas encore pu être dégagé sur une réforme de la Commission susceptible de garantir son indépendance ni sur le soutien financier que le Gouvernement devra lui accorder. Étant donné l'importance et la complexité des questions en jeu, il importe au plus point que la Commission elle-même, le Gouvernement et les bailleurs de fonds joignent leurs efforts pour faire en sorte que la réforme électorale soit menée à bien sans nouveaux délais et que la Commission soit suffisamment renforcée pour pouvoir organiser les élections nationales de 2007.

49. L'antagonisme qui risque d'opposer les conseils de district issus des récentes élections aux autorités et chefs coutumiers, notamment en ce qui concerne le contrôle et la répartition des ressources financières, est un autre sujet de préoccupation dans la mesure où il risque d'entraver la marche vers une décentralisation effective. Il faudra donner aux conseils de district, qui sont la clef de voûte d'un système de gouvernement décentralisé et participatif, les moyens nécessaires pour qu'ils puissent fournir concrètement à la population les services qu'elle attend d'eux. Il faudra également définir clairement les compétences respectives des conseils de district et des chefs coutumiers. Les différends frontaliers qui opposent plusieurs chefferies sont eux aussi une source de tension qu'il faudra résoudre. Enfin, le fonctionnement pratique du Parlement pose un problème majeur, notamment du point de vue de l'exercice de ses compétences législatives et de ses pouvoirs de contrôle.

Bonne gouvernance

50. De nombreux interlocuteurs ont déclaré à la mission d'évaluation que la corruption dans la gestion des recettes de l'État, qui suscite une grogne croissante au sein de la population, était un grave problème auquel le Gouvernement devait s'attaquer de toute urgence. La Commission de lutte contre la corruption créée il y a cinq ans par le Président Kabbah a été récemment renforcée grâce au recrutement de personnel sierra-léonais et international. La mission d'évaluation a appris que deux juges et procureurs originaires de pays membres du Commonwealth devaient être prochainement nommés et saisis de graves affaires de corruption. Une stratégie nationale de lutte contre la corruption a été adoptée en février et des enquêtes pour faits de corruption ont été diligentées contre six ministres. Le Gouvernement devra accorder un appui sans réserve à la Commission de lutte contre la corruption et adopter des mesures concrètes pour lutter contre ce phénomène, car le mécontentement généralisé qu'il provoque menace la stabilité du pays.

Intégration des jeunes et autres questions sociales

51. Une paix durable ne pourra être réalisée si l'on ne trouve pas de solution à la grave marginalisation politique, économique et sociale des jeunes en Sierra Leone. Le Ministère de la jeunesse et des sports s'est employé avec la MINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies à trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les jeunes, notamment le chômage, et à mettre effectivement en œuvre la politique nationale de la jeunesse qui a été élaborée à cette fin. Il faudra appuyer de façon soutenue les programmes de création d'emplois ciblés sur les jeunes, y compris les jeunes appartenant à des catégories vulnérables comme les filles, les amputés et les enfants soldats démobilisés. Il faudra aussi accorder une attention particulière au respect des droits, à la protection et au bien-être de l'enfant.

52. Les femmes ont joué un rôle crucial dans le retour de la Sierra Leone à une gouvernance démocratique. Il importe donc de continuer à soutenir les mouvements de femmes et à affirmer le rôle qu'elles auront à jouer comme messagères de paix et comme dirigeantes dans le Gouvernement et le développement futur de la Sierra Leone.

Réforme de la justice

53. La réforme de la justice a été retardée par le manque de fonds, de personnel qualifié et de locaux, ce qui a exacerbé les difficultés d'accès à la justice et les délais de comparution et de jugement. L'appareil judiciaire, tant au niveau national qu'au niveau des magistrats, au niveau local et au niveau des chefferies, continuera de se heurter à de graves contraintes dans l'avenir prévisible; ces contraintes pourraient cependant être allégées si l'appareil judiciaire pouvait bénéficier d'une aide logistique supplémentaire et si une partie des affaires pouvait être traitée dans le cadre de procédures locales ou coutumières de règlement des différends. L'accès à la justice est particulièrement difficile dans les régions où les conditions de travail et de vie sont si mauvaises qu'elles dissuadent les magistrats qualifiés de s'y faire nommer.

Sécurité et maintien de l'ordre

54. Les moyens dont disposent les services de sécurité sierra-léonais, notamment le Bureau de la sûreté nationale et les comités de sécurité provinciaux et de district, doivent encore être renforcés. Il faudrait en particulier soutenir la création de dispositifs d'alerte précoce orientés vers les problèmes de sécurité. Il conviendrait de même de renforcer les moyens dont disposent les acteurs civiques – chefs coutumiers et conseils de district élus – pour faciliter le règlement pacifique de conflits et différends à caractère local. Le problème le plus préoccupant, toutefois, est le manque de moyens logistiques dont souffrent la police et les forces armées sierra-léonaises, notamment sur le plan des communications et du casernement, car il freine le déploiement de la police sierra-léonaise sur l'ensemble du territoire et compromet la capacité d'intervention des forces armées.

Stratégie d'information de la Mission

55. La MINUSIL a continué d'informer activement la presse et le grand public des activités menées par elle-même et par l'équipe de pays des Nations Unies, des réformes conduites par le Gouvernement et des programmes mis en œuvre par les conseils locaux. Le déficit d'information qui risque de suivre le retrait de la MINUSIL est une source de préoccupation dans la mesure où il n'existe pas actuellement de véritable politique de l'information du côté du Gouvernement. Ce dernier devrait s'engager dans la formulation d'une politique de l'information après avoir dûment consulté les principales parties prenantes. Il faudrait également encourager le Gouvernement à mettre en place un réseau de radiodiffusion couvrant l'ensemble du territoire qui prendrait le relais de la radio de la MINUSIL après le départ de cette dernière. Il importe en effet de maintenir les acquis substantiels de Radio UNAMSIL et de stations locales comme Talking Drums Radio.

Coopération économique

56. La poursuite d'un appui soutenu aux initiatives économiques locales, notamment dans le contexte des récents programmes de relèvement économique, serait fort utile à la Sierra Leone. Cet appui devrait être axé sur la fourniture de crédits et autres moyens aux petites entreprises et aux coopératives ainsi que sur l'octroi d'un soutien structurel aux marchés informels, ces deux types de mesures étant favorables à la génération de revenus et à la formation de capital. La mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté récemment adopté par le Gouvernement revêt une importance particulière à cet égard. Ce document, ainsi que d'autres projets et programmes, doit être présenté à la réunion du Groupe consultatif qui doit se tenir à Paris les 6 et 7 juin en présence des principaux partenaires de développement et bailleurs de fonds de la Sierra Leone. On envisage par ailleurs d'organiser un forum du secteur privé qui se tiendrait en parallèle avec la réunion du Groupe consultatif et viserait à stimuler l'investissement.

IX. Options pour l'après-juin 2005

57. Comme il est dit dans mon rapport du 5 septembre 2002 au Conseil de sécurité (S/2002/987), la réduction des effectifs de la MINUSIL a pour objectif final le transfert progressif, par étapes et délibéré, des Nations Unies au Gouvernement sierra-léonais, de la responsabilité des questions de sécurité. Le Gouvernement a

officiellement assumé la responsabilité principale de la sécurité sur l'ensemble du territoire en septembre 2004 et s'est employé depuis à renforcer ses capacités dans ce domaine.

58. La majorité des Sierra-Léonais et des représentants de la communauté internationale avec lesquels l'équipe d'évaluation s'est entretenue estime qu'en l'absence de menaces extérieures contre la sécurité, c'est peut-être le risque de voir apparaître des troubles civils sanctionnant la stagnation de l'économie et du niveau de vie de la population qui constitue la plus grave menace contre la paix et la sécurité de la Sierra Leone. Il convient de rappeler à cet égard que les organes nationaux de maintien de l'ordre doivent assumer la responsabilité effective – et non plus seulement officielle – de la sécurité en décembre 2005, à condition qu'on lui prête les concours nécessaires.

59. Dans ce contexte, la majorité des acteurs nationaux et internationaux ont souligné l'importance qu'ils attachent au maintien de la présence résiduelle de la MINUSIL jusqu'à la fin de 2005, date après laquelle il conviendrait de mettre fin à son mandat. Ce délai serait utilisé pour étoffer encore les forces sierra-léonaises de maintien de l'ordre et créer les conditions d'un passage en douceur de la phase de maintien de la paix à celle de renforcement des capacités qui doit caractériser l'après-MINUSIL. Pour cela, la MINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont déjà commencé à mettre en œuvre un plan de transition qu'elles ont dressé ensemble. Ce plan définit le cadre dans lequel la communauté internationale pourra maintenir son engagement aux côtés de la Sierra Leone lorsque la MINUSIL aura été retirée de ce pays, sans compromettre pour autant l'appropriation par les Sierra-Léonais du processus de développement en cours.

60. Cette option permettrait d'assurer l'exécution d'un certain nombre de tâches résiduelles. Elle permettrait notamment : de continuer à assurer la sécurité du Tribunal spécial en 2005 et de prendre les mesures nécessaires pour que le Tribunal puisse encore disposer d'un élément de sécurité après le retrait de la MINUSIL; de faciliter le recrutement et l'entraînement de la police et des forces armées sierra-léonaises; et de renforcer la capacité nationale de protection des droits de l'homme.

61. Le maintien de la MINUSIL jusqu'à la fin de 2005 aurait encore l'avantage de rassurer la population en lui montrant que l'ONU ne quitte pas complètement la Sierra Leone mais a plutôt choisi de mettre sa stratégie en conformité avec les nouvelles conditions de ce pays. De plus, et ceci jusqu'à la fin du mandat de la MINUSIL, les principales tâches décrites dans le plan de transition, notamment celles qui concernent la consolidation de l'autorité de l'État, le rétablissement des contrôles de l'État sur l'extraction des diamants, la surveillance de la situation des droits de l'homme et l'établissement de rapports dans ce domaine et d'autres tâches seraient exécutés par la MINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies agissant de concert.

62. Retirer la MINUSIL de la Sierra Leone avant le 31 décembre implique bien sûr que l'on prend un risque, mais ce risque est calculé. Il devrait d'ailleurs être en partie compensé par l'engagement qu'a pris le Royaume-Uni d'assurer au moins jusqu'en 2010 la direction de l'Équipe internationale de conseillers et formateurs militaires qui continuera jusqu'à cette date d'entraîner les forces armées sierra-léonaises, et par la possibilité de faire appel à la Mission des Nations Unies au Libéria en cas d'urgence. Je me propose de faire réaliser une étude sur les implications logistiques, politiques et juridiques d'un élargissement éventuel du

mandat de la MINUL au-delà de la frontière libérienne après le retrait de la MINUSIL, et notamment de la possibilité pour la MINUL de concourir à la sécurité du Tribunal spécial (voir plus haut les paragraphes 45 et 46). Cette étude pourrait être présentée au Conseil de sécurité en juillet 2005.

X. Réflexions sur une présence éventuelle des Nations Unies en Sierra Leone après la MINUSIL

63. Bien que la stabilité ait été rétablie en Sierra Leone, l'édification d'une paix durable dans ce pays continue de rencontrer de sérieux obstacles. Sans doute les institutions de l'État peuvent-elles désormais garantir une sécurité élémentaire, mais il reste encore beaucoup à faire sur le plan du renforcement des capacités pour donner au Gouvernement les moyens d'exercer ses fonctions. C'est pourquoi, après le retrait de la MINUSIL, la Sierra Leone aura probablement besoin d'une forte présence du système des Nations Unies qui sera appelée à poursuivre l'œuvre de consolidation de la paix en renforçant la gouvernance économique et politique ainsi que les capacités nationales de prévention des conflits.

64. Des discussions sont en cours au sein du système des Nations Unies, notamment entre le Département des affaires politiques et le PNUD, sur le mandat, la structure et le financement de cette présence. Plusieurs options sont à l'examen, qui visent toutes à faire en sorte que le système des Nations Unies puisse mettre au point et appliquer, de façon parfaitement coordonnée et intégrée et en étroite consultation avec les acteurs nationaux, une stratégie viable de consolidation de la paix pour la Sierra Leone. Au moment de concevoir cette présence – présence de l'ONU post-MINUSIL –, il importe de se souvenir des recommandations formulées dans mon rapport du 21 mars 2005 intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005) sur la nécessité d'accorder à la consolidation de la paix après les conflits un appui suffisamment long. La Sierra Leone présente une gamme unique et complexe de problèmes, certes, mais aussi de solutions originales en matière de soutien à la paix. J'ai demandé que les consultations en cours sur la question aboutissent en mai, après quoi j'ai l'intention de présenter des recommandations définitives au Conseil.

XI. Réduction des effectifs de la présence résiduelle de la MINUSIL

65. Il faudra au moins quatre mois pour retirer la force résiduelle de ses bases de Kenema, Bo et Freetown, fermer les 10 postes d'observation militaire des Nations Unies et rapatrier personnel et matériel par avion et par bateau. Tous les éléments militaires, y compris les observateurs, commenceront donc à quitter le théâtre de la Mission à partir de la mi-août et le retrait sera pour l'essentiel accompli avant le 31 décembre 2005. La MINUSIL doit établir, en consultation avec le Siège de l'ONU, un plan de réduction de ses effectifs. Pour garantir un retrait en douceur tout en conservant une capacité opérationnelle limitée sur place, les bataillons seront déclarés non opérationnels en ordre de succession avant d'être rapatriés. Le bataillon nigérian de Freetown sera le dernier à partir. Le nouveau dispositif de sécurité envisagé pour le Tribunal spécial devra être en place au plus tard au début

de novembre 2005 pour faciliter la passation des pouvoirs et le départ de la compagnie nigériane qui fournit actuellement un appui pour la sécurité du Tribunal.

XII. Questions relatives à l'appui à fournir à la Mission

66. La liquidation de la MINUSIL devrait prendre six mois. La Mission s'emploie à dresser un plan de liquidation et un plan préliminaire de distribution qui devraient être prêts d'ici au 30 juin. Elle a également recensé un nombre d'équipements qui pourraient servir à renforcer les moyens du Gouvernement sierra-léonais. La valeur d'inventaire de l'équipement de la Mission au 30 juin 2004 s'élevait à environ 71,9 millions de dollars, dont 12 % pourrait être donné au Gouvernement sierra-léonais. L'équipement restant devrait être transféré à la présence future des Nations Unies en Sierra Leone ou à d'autres missions de maintien de la paix et bureaux des Nations Unies, être passé par pertes et profits ou encore être mis en vente.

67. Au fur et à mesure que la MINUSIL réduisait ses effectifs, le taux de rotation de son personnel international s'est accéléré en raison de la réaffectation de nombreux fonctionnaires à d'autres missions, ce qui a eu pour résultat de priver la MINUSIL de fonctionnaires expérimentés. En collaboration avec le Siège de l'ONU, la MINUSIL cherche actuellement les moyens de garder ou remplacer ses fonctionnaires afin de pouvoir continuer d'exécuter son mandat et procéder à une liquidation en bon ordre de son équipement d'ici à juin 2006. Parallèlement, la MINUSIL et le Siège de l'ONU s'emploient ensemble à assurer le redéploiement sans délai et en bon ordre des fonctionnaires les plus expérimentés vers d'autres missions, en fonction des besoins.

XIII. Observations et recommandations

68. La situation généralement calme qui règne en Sierra Leone sur le plan politique et sur le plan de la sécurité a permis de réaliser de nouveaux progrès vers la consolidation de la paix dans ce pays. Avec le concours de la MINUSIL et de ses partenaires de développement, le Gouvernement sierra-léonais remplit progressivement les critères permettant de mesurer la stabilisation du pays et de moduler en conséquence le retrait de la présence résiduelle de la Mission. On notera en particulier que les forces armées et de police sierra-léonaises ont continué de se doter des moyens d'assurer la responsabilité effective du maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire. De même, il est encourageant de noter qu'aucun incident de sécurité n'a appelé une intervention de la MINUSIL en appui aux forces sierra-léonaises depuis que la Mission a transféré au Gouvernement, en septembre 2004, la responsabilité principale du maintien de l'ordre public en Sierra Leone.

69. Des progrès ont également été faits dans la consolidation de l'autorité de l'État, puisque les conseils de district et les conseils locaux ont commencé à fonctionner et que le déploiement de la police se poursuit dans tout le pays. Les recettes tirées des exportations de diamants ont continué d'augmenter du fait que l'État exerce mieux son contrôle sur l'exploitation des gisements. Et, toujours du point de vue de la réalisation des critères fixés pour le retrait de la présence résiduelle de l'ONU, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a désormais consolidé son déploiement sur l'ensemble du territoire libérien, y compris dans les régions frontalières de la Sierra Leone. Conjugué au maintien de la présence de la

MINUSIL dans la province orientale, le déploiement de la MINUL a contribué à améliorer la sécurité des régions frontalières. Il est généralement admis qu'aucune menace extérieure notable ne pèse actuellement sur la sécurité de la Sierra Leone.

70. La situation en Sierra Leone reste cependant fragile et beaucoup reste à faire pour résoudre les causes profondes du conflit dans ce pays pour assurer sa stabilité à long terme et son relèvement. Le renforcement des organismes de sécurité doit faire l'objet d'une attention particulière et soutenue. Malgré l'aide fournie par les bailleurs de fonds, les forces armées et de police sont encore confrontées à de graves pénuries d'équipement, et la police n'a pas encore pris position dans toutes les provinces. Je tiens donc à lancer un nouvel appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils apportent une aide généreuse au secteur sierra-léonais de la sécurité, qui en a un besoin urgent.

71. Les conseils locaux ont eux aussi besoin de recevoir un appui soutenu en vue de renforcer leur capacité à fournir à la population les services essentiels que celle-ci attend d'eux. Les efforts actuellement déployés pour répartir clairement les compétences entre les conseils de district et les chefferies coutumières doivent aboutir. De plus, le Gouvernement doit continuer de s'employer à rétablir l'état de droit, notamment en mettant en œuvre une réforme globale des systèmes pénitentiaire et judiciaire et en mettant en place un appareil judiciaire indépendant, impartial, doté des moyens voulus, accessible à tous les Sierra-léonais et capable d'apporter une contribution effective à la consolidation de la paix et à la protection des droits de l'homme.

72. Il faut également qu'avec l'aide de la MINUSIL et de ses autres partenaires, le Gouvernement sierra-léonais consolide les progrès réalisés dans la protection des droits de l'homme, notamment en créant une commission nationale des droits de l'homme. Il convient d'encourager le Gouvernement à appliquer les recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation dans son rapport d'octobre 2004. Un suivi permanent de la situation des droits de l'homme et l'établissement de rapports sur les violations de ces droits sont indispensables à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Entre-temps, il faudra régler de toute urgence la question de la réforme électorale si l'on veut pouvoir tenir en 2007 des élections libres, régulières et conformes aux normes internationales. Pendant la période à l'examen, les travaux du Tribunal spécial se sont déroulés de façon satisfaisante. En ce qui concerne les procédures déclenchées par l'inculpation de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, et de l'ancien dirigeant du Conseil révolutionnaire des forces armées (AFRC), Johnny Paul Koroma, et les décisions subséquentes de la Cour concernant ces inculpations, il importe que la justice suive son cours.

73. Le relèvement économique du pays depuis la fin du conflit est resté limité, et les conditions de vie de la majorité de la population restent mauvaises. La pauvreté, le chômage massif des jeunes et le ressentiment provoqué dans la population par les progrès trop lents du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption et de rationalisation de la gestion des recettes de l'État sont autant de problèmes auxquels il convient de répondre de toute urgence si l'on veut préserver la stabilité actuelle.

74. Le Gouvernement doit tirer pleinement parti de la réunion de juin 2005 du Groupe consultatif pour présenter un programme d'action dans les domaines essentiels que sont la réforme, le renforcement des institutions, la lutte contre le chômage des jeunes et la corruption. J'appuie sans réserve les efforts actuellement

déployés pour encourager les bailleurs de fonds à envoyer des délégations de haut niveau à cette réunion. Entre-temps, vu la phase critique dans laquelle se trouve la Sierra Leone, j'exhorte les bailleurs de fonds à contribuer généreusement à la réalisation des projets décrits dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et au financement des autres importants projets de relèvement et de développement qui ont pu être proposés.

75. La réunion au sommet des dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano, qui s'est tenue à Koindu en février 2005, a constitué une étape importante dans le renforcement du dialogue et de la coopération entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Il convient d'encourager ces trois pays à continuer de mettre au point une approche des problèmes politiques, économiques et sociaux de la sous-région axée sur la collaboration entre eux. Pour que cette approche puisse se matérialiser, il est essentiel que la communauté internationale approfondisse son soutien à la revitalisation du secrétariat et des autres organes de l'Union du fleuve Mano.

76. La controverse concernant le village frontalier de Yenga reste une source de tension entre la Guinée et la Sierra Leone. Il serait utile que les deux gouvernements concernés profitent de l'élan acquis sur cette question au cours des deux derniers mois et s'emploient de toute urgence à mettre au point et appliquer un plan visant à régler au plus vite cette question. J'ai donné ordre à mon Représentant spécial pour la Sierra Leone de leur prêter activement son concours.

77. À mesure qu'elle se confirmait, la stabilisation de la situation au Libéria a eu un impact favorable sur la situation générale dans la sous-région. Il faudra cependant suivre de près l'évolution de la situation dans ce pays d'ici aux élections d'octobre et jusqu'à l'inauguration du nouveau Gouvernement en janvier 2006, étant donné les répercussions que les événements du Libéria peuvent avoir sur la Sierra Leone. Il est à espérer que des progrès seront faits en Côte d'Ivoire sur la voie d'une application intégrale et inconditionnelle de l'Accord de Pretoria du 7 avril. Il est manifeste que la persistance de la crise en Côte d'Ivoire et l'instabilité en Guinée pourraient avoir un effet déstabilisant sur toute la sous-région, y compris la Sierra Leone.

78. Après avoir mûrement apprécié la situation, je suis convaincu que le Gouvernement sierra-léonais – agissant avec l'aide des organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux les mieux équipés en matière de renforcement des capacités après les conflits – est le mieux placé pour relever les défis actuels de la consolidation de la paix en Sierra Leone. Il convient par conséquent de réviser dans ce sens la stratégie d'engagement des Nations Unies dans ce pays. Comme je l'ai indiqué aux paragraphes 59 à 61 du présent rapport, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la présence résiduelle de la MINUSIL en Sierra Leone d'une ultime période de six mois allant jusqu'à la fin de 2005.

79. Le Gouvernement devrait exploiter à fond l'occasion qui lui est donnée par cet ultime prorogation de la MINUSIL pour consolider encore le secteur de la sécurité en vue de pouvoir maintenir effectivement l'ordre public sur l'ensemble du territoire à un moment où il a encore la possibilité de recevoir rapidement un appui de la MINUSIL en cas de besoin, ainsi que pour s'attaquer aux autres problèmes à résoudre.

80. Étant donné les contraintes logistiques décrites au paragraphe 65, je recommande aussi que la réduction des effectifs de la présence résiduelle de la MINUSIL commence à la mi-août 2005 pour se terminer, pour l'essentiel, au 31 décembre 2005. Le dernier bataillon d'infanterie et les derniers éléments aériens devraient cependant rester pleinement opérationnels jusqu'à la fin de novembre, date à laquelle les résultats des élections au Libéria seront connus. Pour faciliter la planification et la préparation logistique d'un retrait en bon ordre de la MINUSIL, il importe que le Conseil de sécurité se prononce rapidement sur les dispositions décrites dans les sections IX, X et XI du présent rapport. Si une grave menace contre la sécurité de la sous-région ou la sécurité interne de la Sierra Leone se manifestait au cours des prochains mois, je saisirais alors le Conseil de nouvelles recommandations qui pourraient, le cas échéant, modifier le calendrier de retrait de la Mission.

81. Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Conseil de sécurité et aux pays fournisseurs de contingents militaires et de police ainsi qu'à la CEDEAO, aux bailleurs de fonds, aux organisations non gouvernementales internationales et locales et aux autres partenaires des Nations Unies pour leur fidèle appui à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Je tiens également à féliciter mon Représentant spécial, Daudi Ngelautwa Mwakawago, et l'ensemble du personnel militaire et civil de la MINUSIL pour la contribution qu'ils continuent d'apporter à la sécurité, à la stabilité et au relèvement national de la Sierra Leone.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : effectifs militaires et de police (au 5 avril 2005)

	Composante militaire				
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Contingents*	**Total**	*Composante police civile*
Allemagne			8	**8**	2
Bangladesh	8	8	232	**248**	2
Bolivie	3			**3**	
Canada	3			**3**	
Chine	3			**3**	
Croatie	6			**6**	
Danemark	1			**1**	
Égypte	6			**6**	
Fédération de Russie	8	3	110	**121**	2
Gambie	8			**8**	2
Ghana	3	5	756	**764**	5
Guinée	5			**5**	
Inde					5
Indonésie	6			**6**	
Jordanie	6	3	69	**78**	2
Kenya	6	6		**12**	6
Kirghizistan	2			**2**	
Malaisie	5			**5**	2
Malawi					2
Mali	4			**4**	
Maurice					2
Namibie					2
Népal	5	2		**7**	5
Nigéria	6	5	750	**761**	4
Norvège					3
Nouvelle-Zélande	1			**1**	
Pakistan	7	11	1 256	**1 274**	2
République tchèque	2			**2**	
République-Unie de Tanzanie	6			**6**	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8	5		**13**	6
Sénégal					3
Slovaquie	1			**1**	
Sri Lanka					4
Suède	1			**1**	3

	Composante militaire				
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Contingents*	**Total**	*Composante police civile*
Thaïlande	3			**3**	
Turquie					5
Ukraine	3	3		**6**	
Uruguay	5			**5**	
Zambie	6	2		**8**	7
Zimbabwe					6
Total	**137**	**53**	**3 181**	**3 371**	**80**

Map No. 4132 Rev. 30 UNITED NATIONS
April 2005

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section